



CIP 2012 CN BISCARROSSE OLYMPIQUE



DECLARATION DE CONFORMITE AUX REGLES DE JAUGE

MINIMES

A remplir avant de se présenter à l'inscription

NOM :

PRENOM :

N° IODA de la voile :

N° de VOILE :

R.C. 2.5.5 : Il appartient au propriétaire de s'assurer que sa coque, espars, voile et équipements

sont à tout moment conformes aux règles de classe (...)



VOILE : Elle doit être certifiée au point d'amure (tampon daté signé)



N° DE VOILE : Conforme à celui attribué au bateau (livret IODA)



R.C. 6.5.1 Conforme à l'annexe G des RCV, position et taille des chiffres et lettres



AIDE A LA FLOTTABILITE : Marquage « EN393 » ou « CE » + « type 50 », sifflet attaché
Clairement lisible sur le gilet, toutes attaches d'origine en état.

Affaires maritimes+R.C. 4.2.a



BOUT DE REMORQUAGE : Longueur 8 mètres minimum, flottant, d'un seul tenant,
diamètre 5mm minimum.

R.C. 4.3.6



RESERVES DE FLOTTABILITE : Tissée, suffisamment gonflées, valve anti-retour présente.

R.C. 3.2.7



DERIVE :

N° de série :

Bois ou époxy

Marquée du n° de voile
Reliée à la coque

R.C. 2.7.3.3+2.7.4+3.3.11+3.3.4



SAFRAN :

N° de série :

Bois ou époxy

Marquée du n° de voile
Reliée à la coque

R.C. 2.7.3.3+2.7.4+3.4.1.1+3.4.5.2



ECOPE :

R.C. 4.3.a

Contenance 1 litre minimum, reliée à la coque



SECURITE DE MAT :

R.C. 3.5.2.11

Présente, en place, efficacité contrôlée



GARCETTES :

R.C. 6.6.3.3 + 6.6.3.4

Toutes présentes, espace inférieur à 10mm



PAGAIE :

R.C. 4.3.c

Obligatoire, reliée à la coque



Cette feuille d'auto-jauge engage la responsabilité du coureur et de son accompagnateur.
Toute fausse déclaration pourra faire l'objet d'une notification au Comité de Course pour une éventuelle réclamation. En outre, elle participerait à remettre en cause son principe et le retour d'une jauge fastidieuse.

SIGNATURES

Coureur

Accompagnateur majeur (Nom, Prénom, Fonction)